

Traite de Tadoussac

Marie-Laure Legay

Depuis le 16 mai 1677, l' adjudicataire de la Ferme du Domaine d'Occident bénéficiait du monopole de la traite dans un vaste espace centré sur Tadoussac. Il s'étendait depuis l'île aux Coudres au-dessous de Québec et continuait le long de la côte du fleuve Saint-Laurent jusqu'à deux lieues au-dessus des Sept-Îles. Vers l'Ouest, il s'ouvrait sur les contrées sauvages. Dans cette étendue, le droit de faire la chasse, la pêche et le commerce était exclusivement réservé au Domaine. Ces terres avaient été bornées avant l'entrée du Domaine d'Occident dans le bail de la Ferme générale, mais elles furent officiellement délimitées le 23 mai 1733, après que le sieur Louis Aubert de la Chesnaye, commis par l'intendant Gilles Hocquart, en eut dressé la carte. D'abord exploitée en sous-fermes (celle de Riverin, puis de Guillimin) au profit de la Ferme du Domaine, la traite de Tadoussac fut affermée à Etienne-François Cugnet lorsque la Marine prit le Domaine d'Occident en régie. Cugnet était directeur de la Ferme depuis 1724. En 1733, il devint directeur de la régie pour le compte de la Marine et en 1737, il prit à ferme la traite de Tadoussac. Il la géra jusqu'en 1749, date à laquelle la traite passa dans les mains de la veuve Fornel, Marie-Anne Barbel, déjà installée dans la baie des Esquimaux. L'étendue du Domaine comprenait les postes de Tadoussac où l'on comptait sept familles d'Indiens et un commis du Domaine, de Chicoutoumi (un commis), le plus considérable de tous et dont dépendaient les postes du lac Saint-Jean à 30 lieues en remontant la rivière du Saguenay (1 commis), du grand et petits Mistassini (un commis et 48 familles), le poste et magasin des Ilets de Jérémie (avec l'étendue de Manikouagan, 30 familles) et le poste de la rivière Moïsie (1 commis). La seigneurie de la Malbaie fut réunie en mai 1725; la concession de feu François Byssot de La Rivière, qui allait de l'île aux Œufs jusqu'à la rivière Moïsie, en mai 1733. Les postes étaient fournis en marchandises comme les eaux-de-vie, guildives des îles, farines... En retour, la Ferme recevait les castors, renards, caribous, huiles des loups de mer... qui entraient dans la comptabilité du Domaine. Le produit brut de la traite de Tadoussac fut évalué comme suit: Domaine ne réglait pas de taxes. Lorsque la compagnie d'Occident obtint la vente exclusive des castors (1717), la traite du Domaine de Tadoussac pouvait lui être livrée dans les magasins de Montréal. Cette traite connut des aléas de gestion. Elle était concurrencée par les coureurs des bois qui empiétaient sur le Domaine, mais aussi par les traites anglaises. Les sauvages du Domaine se prétendent aussi libres que tous leurs

semblables des environs, au moyen de quoy ils vont où il leur plait de traiter, soit aux Trois-Rivières, soit à Baliscan, à Termiscaming, à la Baie d'Hudson ; ceux de la Rivière Moisy vont traiter aux différents postes de Migan, et de plus, les propriétaires de ces endroits envoient leurs traitteurs jusqu'au sein du Domaine du Roy , lit-on dans un mémoire de 1746. Outre la difficulté de fidéliser les Amérindiens, il fallut compter avec les mortalités importantes des Indiens, avec la cherté des marchandises, notamment lorsque les récoltes viticoles étaient mauvaises en métropole, l'épuisement des ressources, malgré l'interdiction de tuer les jeunes castors. Cugnet, qui avait la traite à bail depuis 1737 pour la somme de 4 500 livres, justifia ses choix de gestion (établissements de nouveaux postes aux lacs de Manicouagan et de Naskapis ; établissement de pêches de marsouins. . .), mais il fit faillite en 1742 à cause de ses prêts dans les forges de Saint-Maurice. Finalement, la traite de Tadoussac constitua bien une des ressources majeures du domaine d'Occident , avec les droits à l'entrée sur les boissons, mais sa valeur demeurait très insuffisante pour couvrir les dépenses civiles et militaires sur place.

Références scientifiques

Sources archivistiques et imprimées:

- Sources archivistiques:

- ANOM, fonds du Secrétariat d'Etat à la Marine et aux colonies, COL C11A, 11, f° 171-176 v : Mémoire sur la ferme du Domaine d'Occident , 1690 13, f° 420-430 v : Mémoire sur les obligations et privilèges du fermier du Domaine d'Occident , 1695 14, f° 331-352, Mémoire concernant la ferme du Domaine d'Occident au Canada , 1er mai 1696 16, f° 206-217 v, Mémoire sur la ferme du Domaine d'Occident , 28 décembre 1698 51, f° 318-319, affaire Aubert 52, f° 246-247, Etat de la recette des castors , 1730 58, f°157-159 v, Etat général des biens appartenant au Domaine du Roi, remis par Pierre Carlier, ancien adjudicataire des Fermes-Unies de France et du Domaine d'Occident , 1732 66, f° 171-202, Mémoire sur le Domaine d'Occident , 1741 121, f° 239-246, Lettre de Cugnet, 22 juillet 1746 121 f° 252 à 256 : Ordonnance du 23 mai 1733 qui règle les limites du Domaine d'Occident appelé Traités de Tadoussac
- ANOM, fonds du Secrétariat d'Etat à la Marine et aux colonies, COL C11A, 11, f° 171-176 v : Mémoire sur la ferme du Domaine d'Occident , 1690 13, f° 420-430 v : Mémoire sur les obligations et privilèges du fermier du Domaine d'Occident , 1695 14, f° 331-352, Mémoire concernant la ferme du Domaine d'Occident au Canada , 1er mai 1696 16, f° 206-217 v, Mémoire sur la ferme du Domaine d'Occident , 28 décembre 1698 51, f° 318-319, affaire Aubert 52, f° 246-247, Etat de la recette des castors , 1730 58, f°157-159 v,

Etat général des biens appartenant au Domaine du Roi, remis par Pierre Carlier, ancien adjudicataire des Fermes-Unies de France et du Domaine d'Occident , 1732-66, f° 171-202, Mémoire sur le Domaine d'Occident , 1741-121, f° 239-246, Lettre de Cugnet, 22 juillet 1746-121 f° 252 à 256 : Ordonnance du 23 mai 1733 qui règle les limites du Domaine d'Occident appelé Traités de Tadoussac

Bibliographie scientifique:

- Bruce G. Trigger, Les indiens, la fourrure et les blancs. Français et Amérindiens en Amérique du Nord, trad. G. Kahl, Montréal, Editions du Boréal, 1992
- Gilles Havard, Cécile Vidal, Histoire de l'Amérique française, Paris, Flammarion, 2003
- Cameron Nish, La banqueroute de François-Etienne Cugnet , L'actualité économique, vol. 41, numéro 1, avril-juin 1965, p. 146-202

Citer cette notice:

Marie-Laure Legay, *Traite de Tadoussac* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/34>